

06/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2025

Présents :

Elliott BIZE, Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Lisa DEBAUD (départ à 10h30, procuration à Romain GUINEBRETIERE), Guillaume FARDE, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Sandrine LEFRANC, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PERIN.

Absents ou excusés :

Henri BERGERON, Edouard BOULLE, Loïs FAY KOCAOGLU, Elise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Alexis GOIN, Chi-Mao LIN-ZUCKER, Louise WAGENER.

Assistaient à la séance :

Tabu BULULU	Secrétaire générale de l'association Stimuli
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Joséphine FLOSSAUT	Responsable du Pôle Mobilité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Romane JALINIER	Co-présidente de l'association Stimuli
Jeanne LAZARUS	Doyenne du Collège universitaire
Marion LE VAGUERÈSE	Psychologue
Ilaria MILAZZO	Directrice exécutive de l'école urbaine
Marie RASSAT	Directrice exécutive du Collège universitaire
Chloé SIBILLE	Co-présidente de l'association Stimuli
Tommaso VITALE	Doyen de l'école urbaine
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*
* *

I.	Echange relatif à la santé mentale étudiante avec l'association Stimuli.....	2
II.	Réforme de la maquette du collège universitaire (vote)	8
III.	Projet de rapprochement des masters « governing the large metropolis » et « governing ecological transitions in cities » (école urbaine) (vote)	12
IV.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 15 et du 28 avril 2025 (vote)	15
V.	Echange d'informations sur les questions diverses	16

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2025

La séance est ouverte à 8 h 35 par Pierre-Louis PERIN.

I. ECHANGE RELATIF A LA SANTE MENTALE ETUDIANTE AVEC L'ASSOCIATION STIMULI

Pierre-Louis PERIN

Bonjour à toutes et tous. Nous allons commencer la séance avec le premier point à l'ordre du jour. L'association Stimuli va nous présenter ses travaux. Avant de commencer, nous nous excusons auprès d'eux de ne pas avoir pu les recevoir lors de la précédente séance. Je leur souhaite donc la bienvenue. Je laisse la parole à Kate Vivian pour quelques mots d'introduction.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci d'avoir accepté cette mise à l'ordre du jour pour la deuxième fois, chers membres de Stimuli et chers membres de ce Conseil. Ce qui vous est présenté, aujourd'hui, est le fruit d'un travail conjoint, initié par Stimuli, qui a été mené avec l'équipe du Pôle Santé et celle de la direction de la vie étudiante. Ceci constitue un très bel exemple de travail collaboratif sous l'impulsion de ces étudiants qui portent ce sujet si important de la santé mentale étudiante à Sciences Po et dont les résultats nous sont présentés, aujourd'hui, pour discussion. L'idée est que cela fonde une réflexion plus large. Je remercie les équipes du Pôle santé et Marion Le Vaguerese qui est présente aujourd'hui. Le docteur Alonso n'a pu, par contre, assister à notre séance, elle est en formation aujourd'hui. Un grand merci à Stimuli pour ce travail important. Je leur cède la parole sans plus attendre.

Tabu BULULU

Bonjour à tous et à toutes. Merci de nous recevoir. Je suis en première année du Master affaires publiques en spécialité santé et secrétaire générale de l'association Stimuli.

Romane JALINIER

Je suis en Master de recherche en sociologie. Je suis co-présidente de Stimuli depuis cette année.

Chloé SIBILLE

Je suis en Master I en droits humains et action humanitaire. Je suis co-présidente de l'association Stimuli.

Tabu BULULU

Nous allons vous faire une rapide présentation de Stimuli.

Stimuli est une association étudiante qui existe depuis 2020. Elle a été créée à la suite de la Covid-19. Son objectif était de mettre le sujet de la santé mentale au cœur des débats pour les étudiants, pas seulement de parler de santé mentale de manière « pathologisée », mais aussi de parler de bien-être, de formation et de se dire que la santé mentale constitue un tout que l'on ne peut dissocier de la santé physique. Nous avons créé en 2021 un guide de santé mentale qui recense toutes les ressources en Île-de-France pour les étudiants. A partir de cette année, nous essayons d'avoir une approche holistique. Nous transmettons des informations sur comment avoir des aménagements de scolarité via le Pôle Handicap. Nous faisons aussi de la formation. En janvier, nous avons réalisé une formation Sentinelles avec Nightline, ce qui permet de former les étudiants pour repérer le mal-être psychique, la perte de repères, et les orienter vers les centres de santé, le 3114, les services de santé étudiants ou les urgences psychiatriques en cas de crise. Nous avons aussi réalisé, au mois de mai, la formation PSSM à laquelle Romane et moi avons participé, pour devenir secouristes en santé mentale. Plus largement, nous organisons beaucoup d'ateliers de bien-être. Nous essayons d'avoir une approche très large et de ne pas cantonner la santé mentale à sa dimension maladie, pathologie.

Romane JALINIER

En décembre, nous avons diffusé un questionnaire aux étudiants et étudiantes pour faire un état de la santé mentale à Sciences Po. Nous avons reçu 226 réponses. Parmi les situations proposées, nous avons remarqué plus d'occurrences de chaque situation par rapport à avant Sciences Po. Nous avons remarqué, par exemple, pour le critère de la fatigue accrue, un passage de 44 % avant Sciences Po à 75 % après Sciences Po. 26 % des répondants disent avoir eu des pensées suicidaires lors de leur scolarité à Sciences Po. La plupart estiment que le premier semestre est particulièrement difficile pour leur santé mentale. Ceux qui disaient avoir eu des problèmes de santé mentale avant Sciences Po estiment qu'ils ont empiré lors de leur scolarité à Sciences Po. Côté positif, nous remarquons que les loisirs et l'aide médicale ont un aspect bénéfique pour la santé mentale des étudiants, que ce soit à Sciences Po ou en dehors. En revanche, les ressources disponibles à Sciences Po ne sont pas encore assez connues par les étudiants et étudiantes.

Chloé SIBILLE

À la suite de ces questionnaires, nous avons établi une grille d'orientations avec des constats et les idées qui nous ont été données. Nous avons choisi de vous présenter les quatre recommandations les plus importantes effectuées à partir de ces réponses. La première est la création d'un cadre bienveillant pour la santé mentale, afin que chacun et chacune puisse entretenir une bonne santé mentale, en ayant une vie de campus riche par la formation des interlocuteurs qui sont en contact avec les étudiants pour permettre une meilleure prise en compte des troubles liés à la santé mentale et une meilleure orientation des étudiants qui ne sont pas tous au courant, à mon avis, des ressources qui sont à leur disposition.

Tabu BULULU

Notre deuxième proposition vise, plus largement, une information et sensibilisation autour de la santé mentale. Cela commence dès la pré-rentrée, avec la présentation du Pôle santé et des services disponibles. Ces derniers renvoient d'une part, la newsletter et d'autre part, à une présentation physique, sur le campus, de la localisation des services de santé, des informations sur la manière de mettre, éventuellement, en place des aménagements de scolarité, sur le fonctionnement du Pole Handicap. Concernant spécifiquement le Pôle santé, il s'agit de préciser qui sont les praticiens, leurs spécialités, leurs compétences et indiquer que tous les étudiants peuvent y venir. Nos retours sont souvent que, sur Doctolib, il n'y avait pas de places alors qu'en cas d'urgence, il est tout à fait possible de consulter un psychologue ou un médecin généraliste. Il suffit de passer la porte. Mais le plus important est d'avoir conscience que ces services existent. Il est important de rappeler que l'information est la clé.

Romane JALINIER

Le troisième point concerne l'accompagnement des étudiants et des étudiantes avec, notamment, la systématisation du dispositif « parrain marraine » qui permet d'accueillir les primo-arrivants dans cette nouvelle étape de leur vie qui peut s'avérer particulièrement anxiogène. Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur les publics à risque, notamment les étudiants internationaux et ultra-marins qui souffrent de la distance et/ou des changements culturels. Des boosters ont par exemple été créés pour les procédures CEP. Un focus est également placé sur la troisième année à l'étranger qui implique évidemment une perte de repères et des situations qui peuvent s'avérer très anxiogènes et déstabilisantes. C'est une discussion que nous avons eue avec le Pôle santé.

Chloé SIBILLE

Notre quatrième recommandation est plus structurelle. Il s'agit d'une meilleure répartition de la charge de travail. Ce qui est en jeu n'est pas la qualité, mais la quantité du travail. C'est ce qui est ressorti de nos questionnaires. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques sur ces recommandations.

Pierre-Louis PERIN

Merci beaucoup pour cette présentation qui lance bien les sujets. Un mot de Marion Le Vaguerese pour le Pôle santé.

Marion LE VAGUERESE

Bonjour et merci pour cette présentation. Vous avez évoqué la formation Sentinelle. Nous l'avons proposée deux fois cette année. Nous avons proposé aux étudiants qui le souhaitent une formation leur

permettant de repérer des situations de souffrance psychique, voire des pensées suicidaires, et indiquer comment y répondre. Nous proposons, avec le Pôle santé, d'en faire davantage l'année prochaine. Nous pourrions les doubler et en proposer quatre et démarrer dès septembre.

Pierre-Louis PERIN

Merci. Nous allons passer aux questions.

Mathis GROSSNICKEL

Merci beaucoup pour votre présence. On est très heureux de vous recevoir ici. Je tiens à excuser Louise Wagener qui a vraiment poussé pour vous faire venir, mais elle ne peut être présente aujourd'hui. Elle n'est pas sur le territoire national et s'excuse de ne pouvoir être présente.

Je voulais tout d'abord vous dire que l'on est heureux d'avoir ce constat sur la santé mentale. En tant qu'étudiants, nous ressentons qu'il existe un vrai problème avec la santé mentale, mais nous n'avions pas eu, jusqu'à présent, de constat posé sur les étudiants de Sciences Po. Nous sommes très heureux du travail que vous faites. Je me demandais si vous étiez parvenus à effectuer des études comparatives avec d'autres universités ou s'il y avait une situation spécifique à Sciences Po par rapport à la population étudiante en général. Je me posais aussi la question de savoir comment appuyer vos recommandations, comment, chacun, nous pouvons assumer notre rôle d'agents de la santé mentale, au niveau des étudiants, de ce Conseil. Nous allons voter prochainement une réforme du Collège universitaire. C'est une question que l'on prend en compte. Nous allons pousser, dans ce cadre, pour une meilleure répartition du travail pendant l'année – c'est aujourd'hui un véritable problème. Nous sommes un peu perdus et avons besoin de vous, vraiment, pour nous orienter. Ma question est la suivante : qu'est-ce qu'on peut faire, très concrètement, dès la rentrée, pour agir sur la santé mentale ?

Lisa DEBAUD

Bonjour à toutes et à tous. Merci à l'association Stimuli d'avoir pris le temps d'être présente et pour l'ensemble des documents produits. Vous avez dressé un constat précis de la situation, comme a pu le dire mon camarade de l'UNEF. Vos propositions pour améliorer la santé mentale des étudiants nous paraissent très pertinentes. Elles recoupent une autre de nos propositions, notamment vis-à-vis du statut de l'étudiant salarié qui avait déjà fait l'objet d'une présentation, lors d'un précédent Conseil, par l'Intersyndicale et l'UNEF. Vous parlez aussi de l'accès au psychologue, ce qui nous intéresse beaucoup. Notre question s'adresse plutôt à l'administration. Quelle est sa position ? Nous avons conscience que certaines de ces propositions prennent du temps et des ressources humaines. Nous nous demandions si nous pouvions avoir une réponse précise et argumentée de l'administration sur les différents points, comme un délai de mise en place, par exemple. Au-delà, nous proposons aussi la création d'un groupe de suivi, comme ce qui a pu être fait pour les VSS et d'y intégrer peut-être Stimuli ainsi que des membres du Conseil, afin de suivre des avancées concrètes. Pensez-vous que ce groupe pourrait être créé d'ici septembre ? Merci beaucoup.

Pierre-Louis PERIN

J'ai l'impression qu'il s'agit beaucoup, pour l'instant, de questions pour l'administration. Sur les actions concrètes à mener, qui veut répondre ?

Romane JALINIER

Sur la question de la comparaison de la situation mentale des étudiants de Sciences Po avec celle d'étudiants d'autres établissements supérieurs, ce n'est pas quelque chose que nous avons fait jusqu'à présent, mais cela pourrait être tout à fait pertinent. Je ne me rends pas compte de ce qui a déjà été fait autre part. Nous ne disons pas que Sciences Po est la cause de tout le mal-être des étudiants, parce que c'est aussi le fait d'être étudiant en soi qui a un impact sur la santé mentale. Sciences Po est une institution qui a des ressources et pourrait, de fait, faire des efforts pour rendre cette situation plus simple.

Tabu BULULU

Dans les réponses libres du questionnaire, ce qui a été beaucoup évoqué renvoie au côté exigeant de l'institution. L'âge est aussi un facteur très important à prendre en considération. C'est pourquoi nous parlons de « parrain/marraine » et de primo-arrivants. La transition avec le lycée et l'enseignement supérieur, la période entre 17 et 19 ans, en fait de l'adolescence à l'âge adulte, est une période où les troubles de santé mentale, que ce soient la dépression ou l'anxiété, commencent à se déclarer, c'est statistiquement à partir de 15 ans et cela peut s'étaler dans le temps. C'est pourquoi il est très

important de s'y pencher car cela constitue un terreau fertile pour un mal-être en général ; le fait d'être dans une institution très exigeante, avec une grosse charge de travail, va amplifier ce mal-être déjà présent. C'est ce que nous souhaitions mettre en lumière. Concernant le calendrier, le plus simple à mettre à place concerne l'information : le fait de créer une newsletter, comme on en reçoit pour les partiels, sur les dispositifs, le Pôle santé ou les démarches à suivre pour avoir des aménagements concernant le Pôle Handicap, mais pas seulement ; il s'agit de faire en sorte que ces informations soient vraiment accessibles à tous les étudiants, que ceux qui se sentent concernés fassent les démarches nécessaires. Prévoir aussi une visite du Pôle santé, au même titre que l'on fait une visite du campus pendant la pré-rentrée est totalement envisageable.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Je vais peut-être répondre pour les autres questions. La question « macro » est : quelle est la position de l'administration sur ces sujets de santé mentale et la priorité que l'on souhaite y donner ? Je souligne ici les efforts et, vous avez raison, Sciences Po a la chance d'avoir un certain nombre de ressources qui ne sont toutefois pas illimitées, mais dont une partie a été investie dans la santé étudiante, notamment avec la création du Centre de santé qui représente un investissement extrêmement important en termes d'engagement financier, que ce soit en termes de travaux pour améliorer l'accueil mais également en termes de recrutements de praticiens.

Nous allons continuer de travailler avec vous et avec la communauté étudiante de manière plus large. Je veux souligner le travail accompli par les étudiants du Relais santé. On sait que le travail que l'administration peut mettre en place a ses limites par rapport à ce qui est attendu au sein de la communauté étudiante et qu'un certain nombre d'informations, d'appuis, de ressources et de soutiens passent parfois mieux via cette communauté. Tout cela est complémentaire.

Je voudrais aussi insister sur le rôle clé de l'information. Cela concerne l'accès de la communauté étudiante à tous les services proposés par Sciences Po. Ce n'est pas faute d'avoir une newsletter, de l'information très régulière par mail ainsi que nos sites qui sont parfaitement à jour. Mais nous savons que le flux de messages reçu par la communauté étudiante rend parfois difficile la prise en compte de toutes ces informations. L'information est bien transmise, mais je suis tout à fait sensible, et je l'ai dit sur d'autres sujets, à ce que nous réfléchissons à d'autres canaux. La possibilité d'une visite du futur Centre de santé et du service de santé étudiante est, par ailleurs, tout à fait intéressante, à partir de la rentrée. Elle ne concernera pas toute la communauté étudiante, mais viendra compléter d'autres outils pour nous assurer que cette information est la plus accessible possible. Vos idées en la matière sont bienvenues.

Sur la question du groupe de suivi, c'est bien, pour moi, le Conseil du service de santé étudiante qui est chargé de ce sujet. Je vous rappelle que nous avions proposé une Commission de santé étudiante pour le CVEF qui aurait, concrètement, été ce groupe de suivi, mais qui, malheureusement, n'existera pas. Ce sera donc le Conseil de service du service de santé étudiante qui jouera ce travail de suivi. Je ne suis pas certaine, comme je l'ai déjà dit, qu'il faille multiplier les instances. Vous avez raison, Lisa, sur l'importance de pouvoir inviter les acteurs, les experts au cœur de ce sujet. Je pense à Stimuli, mais aussi à d'autres représentants de la communauté étudiante, les usagers, les personnes concernées par ce sujet, pour avoir le Conseil de service le plus efficace et concret possible.

Francesca CABIDDU

Je voudrais simplement rappeler quelle est la politique de santé à Sciences Po. Nous avons, effectivement, à Paris, un Centre de santé. Et chaque campus dispose d'un service de santé étudiante. Sciences Po mène une politique très active en matière de santé, avec deux grands volets d'action.

Le premier est celui de l'accès aux soins. À Paris comme en région, les étudiants ont accès aux soins de manière gratuite et à proximité de leur lieu d'étude, ce qui leur permet de prendre en charge leur santé de manière autonome, avec un axe prioritaire centré sur la santé mentale.

L'autre volet est celui de la prévention, avec la mise en place du Centre de santé à Paris, qui jouera un rôle d'impulsion pour le campus, la politique de prévention en matière de santé étudiante se développera davantage. Nous avons mis en place, au cours de l'année, un certain nombre d'actions : je rappelle à titre d'exemple la Journée consacrée à la santé mentale qui a eu lieu en février. Ce que je retiens des travaux de Stimuli est la nécessité de poursuivre la démarche d'« aller vers », de poursuivre une démarche proactive. Je pense notamment aux étudiants de première année qui au premier semestre vivent une phase d'intégration et de découverte de leur environnement d'études. Nous envisageons, durant cette période, mettre en place des espaces de parole pour que les questions qui se posent lors de la rentrée et de l'arrivée à Sciences Po soient exprimées et prises en compte immédiatement.

Kate VIVIAN

Mathis, je crois que c'est vous qui avez mentionné le rôle des équipes qui sont au contact direct des étudiants. Nous avons mis en place, grâce au travail d'Eliana Alonso et du Pôle santé, des formations premier secours en santé mentale. Les équipes pédagogiques et d'encadrement ont accès à ces formations. Cela ne remplace évidemment pas une action médicale de prise en charge, mais cela joue un rôle d'orientation vers les services, et rejoint, évidemment, la question de l'information. Plus on diffuse, sur le terrain, les informations sur les bons réflexes, mieux ce sera. Nous internalisons intégralement ces fonctions. Cela a également une valeur certifiante pour les personnes qui suivent cette formation.

Francesca CABIDDU

Plus de 100 personnes ont été formées dans ce cadre.

Pierre-Louis PERIN

Merci. On va prendre une série de questions rapides s'il vous plaît. J'ai une question sur les dépendances. Est-ce que c'est quelque chose de prévalent, que l'on arrive à repérer ? Je passe la parole à Jérôme Michel.

Jérôme MICHEL

Je vous remercie pour le travail que vous avez fait et votre engagement, c'est très précieux. Au secrétariat pédagogique, nous constatons effectivement une augmentation des situations de souffrance chez les étudiants. Vous évoquez une formation Sentinelle, je trouve que c'est un concept très intéressant. Combien de formations Sentinelle avez-vous pu mener cette année ? Sont-elles bien réparties dans les écoles ? Pensez-vous que, dans des formations à grands effectifs, comme en Master, une Sentinelle suffit ? Ne pourrait-on développer ce type de dispositifs, avec l'aide, par exemple, d'équipes de Masters qui pourraient être formées ?

Romain GUINEBRETIERE

Bonjour, je me permets une petite relance sur la question qui a été posée. Je me pose la question du court terme. Est-ce, aujourd'hui, on peut avoir des engagements concrets de la part de l'administration sur la mise en place des recommandations, je pense notamment à la question du salarié étudiant ?

Mathis GROSSNICKEL

J'ai trois petits points à aborder. Vous avez mis en avant qu'il faut identifier les publics à risque, comme les étudiants internationaux ou ultra-marins. Avez-vous également prévu des mesures pour les étudiants en doubles diplômes qui ont aussi quelque chose d'éprouvant à Sciences Po, avec une charge de travail très élevée ? Il faudrait pour eux un accompagnement spécifique.

Je rebondis sur votre question, Monsieur Perin, sur les sujets d'addiction et de drogues. On sait qu'aujourd'hui certaines consommations de drogues explosent en France, notamment la cocaïne, qui est liée à un mal-être au travail. Sciences Po a aussi une responsabilité. On sait que beaucoup d'étudiants de Sciences Po auront des postes à responsabilité. Il y a donc, je pense, une question assez spécifique à travailler sur le lien entre mal-être et addiction.

Enfin, quelque chose est-il prévu pour la formation des enseignants ? Le premier contact avec les étudiants est celui des enseignants. Ce sont eux, on le sait, qui gèrent la charge de travail.

Romane JALINIER

Concernant les dépendances et les addictions, dans les situations proposées, on n'avait pas proposé cette question comme symptôme. On est davantage sur le psychosomatique. Ce sujet n'est pas beaucoup ressorti dans les réponses libres, mais c'est un point sur lequel il faut être très vigilant. On mentionne ce point notamment dans la formation premier secours en santé mentale. Toute une partie de la prévention doit s'axer autour de ces risques. C'est un point tout à fait pertinent par rapport aux questions liées à la santé mentale.

Tabu BULULU

C'est un peu un point flou dans notre questionnaire. Les répondants n'ont tout simplement pas abordé cette question.

Pour revenir sur la question des Sentinelles, quand on discute de pair à pair, ce sont surtout les questions de VSS et de la vie affective qui ressortent. Cela peut aller du manque de respect aux violences sexuelles ou autres. En tant que Sentinelles, il faut savoir que nous sommes déjà confrontés

à des discours extrêmement violents. Certaines choses qui sortent du champ de la santé mentale entre guillemets ont un impact sur la santé mentale. Ce sont plutôt ces questions que l'on aborde soit en face-à-face avec des étudiants ou quand on reçoit des messages sur Instagram. Les questions d'addictions ne ressortent pas vraiment. Les VSS sont vraiment notre gros sujet. Lors des formations des associations, notamment celles qui organisent des événements festifs, une formation Sentinelle d'au moins une après-midi est obligatoire, notamment concernant les conduites addictives, comment agir en cas de coma éthylique ou quand la situation dégénère.

Romane JALINIER

Concernant votre question sur Sentinelle, on se l'est effectivement posée. On en a une quinzaine, pas forcément réparties sur toutes les écoles. On se propose d'augmenter ce nombre et de mieux les répartir pour qu'elles aient un véritable impact. Avec quinze personnes, on ne peut effectivement pas toucher tout le monde. L'idée de délégués Masters peut être tout à fait pertinente. À notre échelle, on a essayé d'avoir des étudiants volontaires. Pour organiser des sessions, le plus difficile est la question des horaires et des disponibilités.

Tabu BULULU

Le plus compliqué, c'est que ces formations se font sur la base du volontariat. À part si un règlement impose d'avoir une formation sur telle ou telle thématique, on ne peut pas imposer aux délégués Master de suivre la formation Sentinelle. On peut évidemment faire des incitations et aussi donner un maximum d'informations, même si des thématiques et des histoires peuvent être très dures à entendre. Cette formation est très bien accompagnée ; on a avec nous une psychologue référente qui nous écoute et aussi la psychologue de Nightline qui nous permet de la contacter et nous donne les ressources adéquates quand on se trouve démunies face à une situation extrême ou si on n'est pas en état d'accueillir un discours. Avec quelques Sentinelles, il nous est aussi permis de *débriefer* entre pairs. De manière générale, on essaye de diffuser au maximum l'information et de parler de nos actions.

Pierre-Louis PERIN

Je redonne la parole à l'administration pour répondre sur les actions concrètes.

Kate VIVIAN

Merci pour ces questions. J'ai toutefois l'impression d'avoir déjà répondu sur un certain nombre de points concrets.

Si je reprends les quatre recommandations exposées par Stimuli, la première est celle d'un cadre bienveillant et une vie de campus riche. Sur ce point, la direction de la vie étudiante peut attester de la diversité des événements organisés. Je réinsiste sur les deux formations que nous avons évoquées : la PSSM et la formation Sentinelle. Elles permettent d'encadrer la vie sur le campus. Il existe donc déjà pour moi des actions concrètes qui sont mises en place. Il y a aussi la question des informations et de leur accès, j'y ai répondu, on peut toujours faire plus. Oui, on peut s'engager, à travers de multiples actions, comme celle de la visite du Centre de santé à la rentrée ; on peut diffuser plus d'informations, via davantage de canaux, il n'y a pas de difficultés sur ce point.

La troisième question était celle des publics à risque et de leur accompagnement par les parrains et les marraines avec un focus sur un certain nombre de publics spécifiques. C'est effectivement un travail que l'on peut enclencher pour voir, au-delà des dispositifs existants, ce qu'il est possible de faire. C'est l'axe le plus ouvert pour y travailler.

La quatrième proposition, celle de la charge de travail, ne me revient pas. J'ajoute, concernant les addictions, que nous avons un médecin généraliste spécialisé en addictologie et qui peut donner des consultations en addictologie au sein du Centre de santé. On peut insister sur ce point dans nos publications pour accompagner le public étudiant touché par ce fléau, comme d'autres membres de notre société.

Jérôme MICHEL

Pourrait-on aussi se pencher sur la forte charge de travail concernant la formation académique commune, assez inégale selon les formations ? On sent chez ces étudiants qu'il s'agit d'un gros enjeu, d'une grosse charge par rapport aux autres matières. On demande beaucoup aux écoles.

Pierre-Louis PERIN

Merci à l'association Stimuli d'avoir systématisé ces questions et nous avoir rappelé notre responsabilité à tous pour former un cadre bienveillant.

II. REFORME DE LA MAQUETTE DU COLLEGE UNIVERSITAIRE (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

Nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour, qui est celui de la réforme de la maquette du Collège universitaire. Je rappelle que, sur ce sujet, nous avons tenu deux groupes de travail communs avec le Conseil de l'Institut. Madame la Doyenne du Collège universitaire, je vous laisse la parole.

Jeanne LAZARUS

Merci, Monsieur le Président. Merci aux membres du Conseil d'être présents aujourd'hui. Après plusieurs discussions, nous arrivons à ce moment du vote qui est, je dois dire, un moment solennel pour nous après plus de deux ans de travail sur le budget. Je voudrais remercier Marie Rassat, directrice exécutive du Collège avec qui nous avons travaillé étroitement. Je voudrais aussi remercier tous les participants qui ont contribué à ce travail, étudiants, salariés, membres du Collège universitaire, les élus ainsi qu'Anne-Solenne de Roux, qui nous a accompagnées tout au long de ce parcours.

Les éléments initiaux qui nous ont conduits à faire cette réforme sont que les maquettes du Collège universitaire ont désormais presque dix ans. Beaucoup de choses ont changé, depuis, dans l'enseignement supérieur. Nous voulons y intégrer de nouveaux enjeux, y compris des enjeux de géopolitique.

Ce travail n'est pas une révolution par rapport à l'acte II. Notre point de départ était de garder les aspects positifs de cet acte II, en particulier la collaboration avec les départements. C'est aujourd'hui un acquis. Le Collège universitaire travaille très bien avec les départements. Les cours que nous montons sur les campus sont validés par leurs professeurs. Un autre aspect de l'acte II est l'homogénéisation de la proposition du Collège à travers les campus, ce qui était un gros enjeu, il y a dix ans, mais l'est moins aujourd'hui. La maquette est globalement la même avec des spécificités de campus. Nous avons malgré tout de nouveaux défis. Le premier est le renforcement des compétences des étudiants. Notre constat est l'hétérogénéité des étudiants qui arrivent au Collège, avec des besoins de renforcement de compétences différents selon les étudiants qui sont parfois assez importants, en particulier dans trois domaines : les langues étrangères, l'expression écrite et les mathématiques. Il me semble que c'est le bon moment, pour le Collège, de le faire. Les écoles nous signalent parfois accueillir des étudiants diplômés du Bachelor qui ont encore besoin de renforcement sur ces compétences.

L'autre enjeu concerne la deuxième année, qui est aujourd'hui déséquilibrée avec un S3 très lourd et un S4 exclusivement composé de séminaires, donc un peu moins structuré. Il s'agit donc de rendre le S3 un peu moins lourd et de restructurer le S4. Nous avions aussi besoin que les majeures de deuxième année soient plus approfondies. Un des gros enjeux concernait la majeure « économie et société » qui, depuis le départ, ne convainquait ni les économistes ni les sociologues ni d'ailleurs les étudiants. Dans le sondage que nous vous avions présenté lors d'une réunion précédente, nous avions demandé aux étudiants quelles disciplines ils prendraient s'ils avaient le choix. La combinaison Economie et Sociologie représentait moins de 3 % des choix des étudiants. Ce qui n'était pas du tout le cas pour les autres majeures. Cette majeure n'est clairement pas convaincante et de moins en moins choisie. Nous avons mené des discussions collégiales avec quelques groupes de travail, mais nous avons plutôt choisi des réunions bilatérales puis collectives avec les départements pour que tout le monde soit convaincu de nos choix. Nos départements et disciplines ne fonctionnent pas tous de la même façon, il fallait trouver des solutions qui soient satisfaisantes pour tous et garder la diversité des besoins. Nous avons aussi rencontré des étudiants diplômés ou en cours de Bachelor ainsi que de très nombreux enseignants. La maquette que nous vous présentons aujourd'hui cherche à la fois à intégrer les cours qui pouvaient apparaître comme « hors maquette ». Nous avons ajouté de nouveaux cours, solidifié certaines compétences. Nous avons aussi créé une spécialisation « tronc commun ». Nous avons enfin transformé la deuxième année.

Les changements essentiels de la première année sont l'instauration d'un nouveau rythme qui concerne aussi la deuxième année : deux semaines de pré-reentrée puis douze semaines de semestre. Ces deux semaines de pré-reentrée vont nous permettre de travailler sur les renforcements et aussi, parfois, de créer de nouveaux cours, ainsi que tous les modules pilotés par la direction de l'engagement en vue de l'intégration des étudiants à Sciences Po. Les cours magistraux de droit, de

sciences politiques et de sociologie ne passeront pas à vingt-quatre heures. Le seul changement de longueur des cours magistraux concerne la science politique. Ceux de droit et de sociologie resteront à trente-six heures. Nous créons un cours sur l'Europe ainsi qu'un grand cours sur la zone géographique. Nous mettons enfin en place des tutorats et des ateliers de méthode. Voilà la maquette telle qu'elle se présente. En économie et sociologie, on a 60 heures, donc 36 heures de cours magistraux et 24 heures de conférences. À Paris, les cours qui n'ont pas de coloration géographique sont remplacés par le grand cours de 24 heures en lien avec la spécialisation. Ce sera *a priori* le cours d'humanités politiques de Frédéric Gros. Les séminaires d'exploration seront équivalents à ceux que nous avons aujourd'hui. Ils seront sur des zones géographiques, mais aussi sur des certificats. Nous réfléchissons à l'ouverture de nouveaux certificats qui pourront s'intégrer à ces cours d'exploration.

Les grands changements concernent la deuxième année, avec de nouveaux formats de majeures, avec 120 heures de cours par majeure, un grand cours magistral avec TP et un cours magistral de 24 heures, un atelier tagué et un séminaire tagué. Le taggage est ce qui nous permet de faire un lien entre les différentes disciplines. Les départements auront la liste de tous les séminaires et ateliers et auront la possibilité ou non de les taguer dans leurs majeures. Le département d'économie ne taguera, a priori, que les cours qui ont un lien avec l'économie. Ce pourra être un cours d'histoire de l'économie, par exemple. Ce sera peu ouvert à d'autres choses. En revanche, les historiens pourront prendre des cours d'économie ou de sociologie et les taguer dans leur majeure. Cela permettra, pour certaines disciplines, de conserver une pluridisciplinarité qui est importante en deuxième année. Ce sera la même chose pour les ateliers. Inversement les départements pourront aussi mettre des prérequis et dire : pour prendre ce cours, il faut absolument être dans cette majeure. L'autre grand changement est que ces majeures se distinguent désormais en deux blocs. On ouvre un peu plus de possibilités par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Les étudiants devront dorénavant choisir une discipline parmi trois dans le premier bloc, soit économie, soit sciences politiques humanités politiques, soit sciences politiques et politiques comparées, et une discipline du deuxième bloc, soit droit, soit histoire, soit sociologie. À noter : nous avons deux majeures de sciences politiques qui se réunissent. Les ateliers et séminaires et le taggage seront les mêmes ainsi que le cours magistral de 24 heures, qui sera un cours de politiques publiques. Mais le grand cours plus TD sera différent. Voilà la nouvelle maquette de deuxième année. Je m'arrête là pour répondre à vos questions.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Madame la Doyenne. Des questions ?

Lisa DEBAUD

Nous souhaitons, au nom de l'Union étudiante, remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur cette réforme. Nous relevons, entre autres, l'échange entre les étudiants et les équipes, même si nous aurions aimé, peut-être, être consultés un peu plus en amont. Nous souhaitons souligner des points intéressants de ce projet de réforme, notamment la volonté de rééquilibrer les deux semestres, en deuxième comme en première année, en lien notamment avec les situations de handicap ou la santé mentale que nous venons d'évoquer. De même, le fait d'avoir un plus grand choix de disciplines en modifiant les majeures nous paraît très pertinent. Nous notons aussi le cours sur l'Europe, nous pensons notamment aux étudiants internationaux pour lesquels cette question est encore plus opaque que pour nous, je pense. Nous avons, en revanche, quelques réserves, notamment sur l'allongement des semaines de pré-rentrée. Cela nous interroge, surtout pour les étudiants internationaux qui rentrent chez eux pendant les vacances d'hiver. De même pour les étudiants qui travaillent durant les vacances scolaires ou encore ceux en double diplôme. Nous nous alarmons aussi de la suppression du cours d'humanités politiques, principalement sur les campus de région, si j'ai bien compris ainsi que de l'atelier artistique en première année. Nous considérons qu'il est très important et participe à l'épanouissement culturel des étudiants qui arrivent sur le campus ainsi qu'au bien-être de ces étudiants, on en parlait tout à l'heure. Pour nous, ces temps sont importants. Nous nous interrogeons sur le virage libéral pris par Sciences Po à travers ces décisions en choisissant de s'éloigner des cours artistiques ou d'humanités. C'est pour nous assez inquiétant vis-à-vis de l'institution. Nous demandons à l'administration si elle choisit de supprimer ce cours artistique de mettre en valeur des outils culturels au travers, par exemple, des crédits ECTS qui pourraient être dédiés à des activités du Bureau des arts, par exemple, comme c'est fait dans le sport. Nous avons donc décidé de nous abstenir afin de marquer notre vigilance. Par ailleurs, nous notons que nous avons, à ce stade, assez peu de documents concernant la mise en œuvre de cette réforme, ce qui ne permet pas de lever toutes nos interrogations. Merci beaucoup.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Je note avec plaisir vos compliments sur la méthode. Je les apprécie. Concernant vos interrogations, notamment sur les vacances scolaires, nous aurons évidemment une semaine de plus. Cette semaine, il s'agit de la prendre de la manière la moins gênante possible. Les semestres sont très courts aujourd'hui, douze semaines plus une semaine de pré-rentrée. Je comprends que les étudiants aient d'autres activités, mais cela reste malgré tout assez peu d'enseignements. Avoir des semestres qui passent de treize à quatorze semaines me semble encore raisonnable. Cela fera 28 sur 52 semaines. Où va-t-on les prendre ? C'est surtout le premier semestre qui est compliqué. Notre engagement est que nous ne mangions ni sur les vacances d'été ni sur les vacances de Noël. Les deux semaines de pré-rentrée auront lieu pendant les deux premières semaines de septembre. Nous repoussons la douzième séance de cours à la première semaine de décembre. L'enjeu est d'organiser les examens avant les vacances de Noël. C'est à Paris que c'est le plus compliqué, parce que les examens du Collège ont lieu en même temps que ceux du Master. Sur les campus, c'est tout à fait faisable. Pour le deuxième semestre, l'idée serait plutôt d'avancer d'une semaine la nouvelle semaine de pré-rentrée vers la mi-janvier ou la troisième semaine de janvier, cela dépend des années, mais, effectivement, de raccourcir un peu les vacances de Noël pour laisser du temps pour les examens, et, éventuellement, à des rattrapages avant les vacances d'été. Pour les étudiants qui ont des spécificités, nous trouverons des aménagements.

La séance est interrompue à 9h35 par une alarme. Elle reprend à 9h40.

Jeanne LAZARUS

Je reprends le fil de ma réponse. Le cours d'humanités politiques est effectivement supprimé dans l'affichage. En revanche, les cours proposés sur les campus sur cette case seront, la plupart du temps, des cours d'humanités. Aujourd'hui, le cours affiché est un cours d'humanités politiques à Paris, donné par Frédéric Gros. Il continuera à le donner. Sur les campus, c'est déjà un cours sur la zone, le plus souvent un cours d'histoire, parfois un cours de théorie politique. Ce sera a priori la même chose, mais affichée de manière plus assumée. Nous ne souhaitons pas que ce soit affiché « cours d'humanités politiques ». Nous avons effectivement supprimé l'atelier artistique, car nous avions besoin de gagner un peu de place. Les options artistiques restent disponibles. Sur la question du crédit supplémentaire, je ne peux honnêtement pas vous répondre, mais je prends votre proposition. « Virage libéral », je comprends pourquoi vous le dites, mais je n'y adhère pas. Je trouve cela un peu excessif. En revanche, il y a une forme d'« académisation » de la maquette qui est plus classique. Nous avons rajouté des cours disciplinaires plus classiques. Nous avons gardé l'atelier artistique en deuxième année. Nous savons que les étudiants y tiennent beaucoup. Ces activités seront toujours proposées, mais plus de façon obligatoire.

Jérôme MICHEL

Bonjour et merci pour votre présentation. Bravo pour le travail titanique. Dans les documents, on ne voit pas la matière abordant la transition écologique. Ne trouvez-vous pas dommage que, lors de la première année, les jeunes étudiants ne soient pas familiarisés à cette question et qu'ils aient un rapport avec les questions d'éthique ou l'intelligence artificielle qui se développe de manière exponentielle ? Je comprends les limites de temps, mais ne peut-on pas intégrer ces cours dans des majeures et ne pas laisser l'étudiant libre de suivre ou non ces cours, puisque ces questions vont s'imposer dans le monde du travail ?

Mathis GROSSNICKEL

Je tiens aussi à saluer la méthode. Personnellement, c'est la cinquième réunion à laquelle j'assiste sur ce sujet. C'est une méthode à saluer et nous espérons vraiment que l'administration réutilisera cette méthode pour ses autres réformes, je pense à la réforme des admissions, même s'il existe un groupe de travail inter conseils qui se tiendra prochainement. Cela correspond vraiment à notre vision du dialogue entre les élus, les élus étudiants et l'administration. Je ne parlerais pas de co-construction, car nous n'avons pas été inclus dès le début, mais de prise en compte des retours étudiants. Sur le fond, je pense que cette réforme va dans le bon sens avec l'intégration de nouveaux sujets, notamment sur l'Europe, qui était un sujet un peu mis de côté à Sciences Po, mais qui est pourtant essentiel dans la vie contemporaine. Je pense aussi que cette réforme sera l'occasion de repenser d'autres aspects dans la maquette pédagogique, avec l'intégration, plus en profondeur, des enjeux écologiques, de manière transversale, dans tous les cours ; on pourra repenser l'enseignement au travers de ce nouveau prisme,

mais aussi bâtir une réflexion autour de la charge de travail. On l'a dit, la santé mentale est une priorité. On va repenser la structure des cours pour intégrer ces enjeux, réduire le poids des cours, très pesant pour les étudiants. C'est vraiment l'occasion de le faire. Une réforme comme celle-là, il y en a une tous les dix ans. On aura aussi ces deux semaines de pré-rentrée, qui permettront une meilleure transmission de l'information sur la santé mentale. J'espère qu'on va s'en saisir. C'est pour toutes ces raisons que l'UNEF votera pour cette réforme. Je vous remercie encore de la méthode utilisée.

Florence DANTON

Bonjour et merci encore à la fois pour l'énorme travail réalisé depuis deux ans et pour la méthode et le travail de concertation mené avec les différentes parties prenantes ; il est effectivement exemplaire. Ma question est un peu en marge de l'aspect académique et concerne la transition entre le Collège universitaire et les Masters, notamment à travers la préparation du projet professionnel. Il nous semble que cette préparation reste insuffisante pour beaucoup d'étudiants et que le choix du Master est souvent le fruit du hasard. Ainsi, on se retrouve en première année avec beaucoup de demandes de changements, trop sans doute. Comment, dans ce cadre de réforme du Collège universitaire, peut-on intégrer des éléments de réflexion sur ces sujets importants sachant qu'il existe aujourd'hui un dispositif, mais qui reste facultatif ? Ce dispositif reste malheureusement encore assez marginal. Existe-t-il une réflexion à engager pour améliorer cette transition et permettre aux étudiants de réfléchir au choix de leur Master avec des éléments factuels et tangibles ?

Jeanne LAZARUS

Sur la transition écologique, on a un cours en première année. Cela reste un élément central qui, comme le disait Mathis, sera présent dans tous les cours, notamment d'introduction aux disciplines. Sur l'intelligence artificielle, c'est encore aujourd'hui en gestation. Ce n'est pas que nous ne sommes pas conscients du problème, mais nous ne savons pas forcément comment l'enseigner. On aura davantage des cours d'analyse, notamment au quatrième semestre, avec un cours qui s'intitulera « grands enjeux scientifiques et environnementaux », que l'on pourrait renommer « grands enjeux scientifiques, numériques et environnementaux » après discussion avec nos collègues du Médialab. Nous avons totalement conscience du sujet, la question est : comment le faire ? Une réflexion s'amorce au sein de l'institution et avec les Masters pour savoir quelles bases donner à nos étudiants. Concernant votre remarque sur la charge de travail, c'est effectivement quelque chose qu'on a en tête ; il ne s'agit pas forcément de la diminuer – il faut que les étudiants travaillent – mais de mieux l'équilibrer. Cela sera mis en œuvre, l'année prochaine, avec les départements, au travers d'une réflexion, notamment, sur les méthodes d'évaluation. Une des conséquences d'un semestre court, c'est que les évaluations arrivent toutes ensemble. Une partie des étudiants se retrouve toujours, pendant les trois dernières semaines, complètement submergée. Nous allons y travailler pour essayer d'améliorer les choses.

Sur les liens avec les Masters, nous avons, depuis cette année, mis en place un parcours d'orientation avec Sciences Po Carrières. Nous avons mis en place, l'année dernière, un parcours pour que les étudiants aient des sortes de rendez-vous, tout au long de leur parcours du Bachelor, pour commencer à se poser la question de leur Master et avoir les meilleures informations le plus tôt possible. Quelque chose vient de commencer et il faut espérer que cela fonctionne.

Anne-Solenne DE ROUX

Je compléterai deux points. Le sujet de l'intelligence artificielle est pas du tout absent de notre réflexion. Un Comité de pilotage réunissant l'ensemble des parties prenantes au sein de Sciences Po se tient régulièrement afin de réfléchir aux réponses adéquates à apporter à tous les défis induits par le développement de l'intelligence artificielle. Nous réfléchissons, au niveau Master, à la création d'un cours destiné à tous les étudiants, toutes écoles confondues. C'est la raison pour laquelle vous aviez été sollicités, il y a quelques semaines, pour répondre à une enquête adressée à l'ensemble de la communauté de Sciences Po, ne serait-ce déjà que pour mesurer ses usages et les besoins de formation sur ces sujets ; il s'agit de savoir de quoi on parle et d'où on parle. Nous aurons peut-être besoin d'avoir notre propre questionnaire, en parallèle de celui qui a été proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est possible qu'on le complète, à la rentrée, avec des questions plus ciblées. Nous travaillons aussi avec les partenaires de Sciences Po qui ont parfois une approche différente de la nôtre, je pense à l'université Paris-Saclay, qui a déjà élaboré un module de dix cours sur l'IA qui sera proposé à la rentrée prochaine, notamment à ses nouveaux étudiants. Il sera testé au sein de Sciences Po. Il faut que nous avancions, c'est vrai, à un bon rythme, cela entraîne à la fois l'institution, le Collège universitaire et nos Masters.

Sur la question de l'orientation des étudiants du Collège universitaire, , Florence, le parcours d'orientation qui a été mis en place est l'aboutissement de longues réflexions collectives. Nous estimons que c'est un progrès par rapport à ce qui existait avant. Mais tant qu'il n'y aura pas de sélection entre la licence et le Master, les étudiants auront leur propre rythme de réflexion et certains auront besoin de plus de temps pour s'orienter dans notre offre. Il arrive que certains changent aussi d'avis, trop tardivement à nos yeux, mais avec de solides raisons. . Les jeunes ont parfois besoin de temps. Notre mission est de donner aux étudiants le plus d'informations possible et de faire en sorte que ce parcours ne soit pas vécu une contrainte pour eux, mais comme un accompagnement utile. En revanche, nous n'avons jamais mesuré jusqu'ici les demandes de changement de Master. C'est pourquoi nous avons mis en place un suivi, un peu contraignant pour les équipes, post choix de Master. Nous demandons à chaque école de recenser les demandes de changements de programme faites par les étudiants après les Masters. Nous avons une très grosse cohorte pour le Collège universitaire, d'environ 1.850 étudiants. Ces demandes de changements ne sont pas nombreuses à ce jour., et pour moitié au sein de la même école. Nous avons aujourd'hui entre 70 et 80 demandes de changements. Cela va nous permettre de savoir sur quoi porter nos efforts, notamment quand une demande de changement est faite vers un programme qui n'a rien à voir avec le choix initial de l'étudiant.

Florence DANTON

Au-delà du choix de Master, il y a aussi, pour l'étudiant, la volonté de faire une césure. Dans ce cadre, il y a parfois des flottements entre les stages, on voit bien que leur projet n'est pas fixé. Dans le modèle anglo-saxon, il existe une expérience professionnelle parfois plus large entre le Collège et le M1 et une logique de recherche de projet qui se fait en amont. Nous continuons à penser qu'au-delà du choix de Master, qui est déjà un sujet en soi, le choix d'une orientation professionnelle qui ne soit pas uniquement liée à des choix de cours parfois pris au hasard pourrait être utile. On peut laisser les étudiants choisir à leur rythme. On peut aussi les encourager, et on est un certain nombre en Master à nous poser la question de cette préparation pour éviter que ne se présentent en Master des profils pas suffisamment matures pour le marché professionnel et pas assez sûrs de leurs choix.

Jérôme MICHEL

Y a-t-il un impact RH de cette réforme ? Réfléchissez-vous, par ailleurs, à l'apprentissage pour le Collège universitaire ?

Jeanne LAZARUS

Il n'y a pas d'impact RH pour cette réforme qui se fait à effectif constant. Nous allons mettre en place une nouvelle maquette qui nécessitera un gros travail pour nos équipes. Aucun changement n'est prévu côté RH. Quant à l'apprentissage, ce n'est pas le projet du Collège universitaire qui sert vraiment un objectif académique. Il ne me semble pas qu'il y ait des équivalents d'apprentissage dès le Bachelor pour des formations sélectives destinées à arriver à Bac+5.

Pierre-Louis PERIN

Je propose que nous passions au vote. Il n'y a pas de procuration.

La réforme est adoptée avec six voix pour et quatre abstentions.

III. PROJET DE RAPPROCHEMENT DES MASTERS « GOVERNING THE LARGE METROPOLIS » ET « GOVERNING ECOLOGICAL TRANSITIONS IN CITIES » (ECOLE URBAINE) (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

Très bien. Nous accueillons avec grand plaisir Tommaso Vitale, Doyen, et Madame Ilaria Milazzo, directrice exécutive de l'Ecole Urbaine. Vous allez nous parler de la fusion de deux Masters.

Tommaso VITALE

Merci beaucoup. Monsieur le Président, chers collègues, membres du CVEF. Nous sommes un peu en retard, donc je vais être rapide sur ce projet sur lequel nous aimerions avoir votre retour.

Face à des transformations du marché professionnel dans les métiers de l'urbain, à l'international, nous avons pensé à revoir l'organisation de nos Masters en anglais de l'Ecole urbaine. Pour rappel, nous avons deux Masters qui suivent les grands principes pédagogiques de l'Ecole urbaine. Il y a les cours fondamentaux qui représentent les disciplines de Sciences Po et des Masters qui visent une problématique spécifique de l'urbain, qui ont une spécificité géographique et une spécificité thématique. Ils veulent se rapprocher. Pourquoi ? De quoi on parle ? On parle d'un côté du Master qui vise les grands problèmes d'urbanisation, rapides et informels dans les pays à bas revenus du sud du monde où la question de la très grande croissance démographique des métropoles est l'enjeu principal et qui pose un problème aux professionnels de la ville. Et le Master « Governing Ecological Transitions in Cities » (GETIC) ; lui vise des villes européennes ou nord-américaines qui ont une évolution démographique stable et une forme d'urbanisme qui anticipe l'urbanisation et où le vrai enjeu, ce qui crée des tensions, est la transition écologique. Et où la capacité de comprendre les dynamiques de gouvernance liées à la transition écologique est fondamental pour se positionner sur le secteur de la ville. Nous avons pensé à clarifier l'offre, à avoir un Master unique, un Master en anglais. Nous pensons à un titre comme « Master in Urban Governance, Policy & Planning ». Dès la première journée, il aurait deux spécialisations très marquées : il préparera soit à des métiers de la ville à l'international, avec deux spécialisations très clairement liées à des enjeux principaux, structurants, liés à des territoires, soit à l'Europe et au nord de l'Amérique, soit à des pays du Sud. Pourquoi ce rapprochement ? D'abord pour avoir un message plus clair face aux étudiants. Il s'agit également d'essayer de gérer les effectifs qui, très souvent, démarrent un Master ou l'autre. Nous sommes confrontés à des dynamiques spéculatives. Nous voulons aussi envoyer un message très précis sur ce qui fait la force d'un Master de l'Ecole urbaine, sur le profil intellectuel, sa formation de base et les capacités qui y sont développées et ce qui est à faire avec la spécialisation géographique ou thématique. Ce rapprochement permet, pour nous, de consolider l'identité de ces deux spécialisations, de leur donner le poids adapté. C'est un poids d'équilibre entre les éléments communs d'une formation de base demandée par rapport à cette profession de l'urbain et des territoires en France ; c'est aussi une manière de clarifier, un peu sur le modèle de l'Ecole des affaires publiques, quelle est la spécificité de chaque spécialisation.

Il est important pour nous de penser aux bienfaits de cette nouvelle labellisation de Master pour les étudiants à venir, de garder l'identité et le rapport avec les alumni – il s'agit de Masters qui ont des identités très fortes, avec des communautés de jeunes professionnels très établies, surtout le Master GLM qui existe depuis quinze ans et qui a été pionnier sur des thématiques propres à établir une communauté professionnelle très reconnue à l'échelle mondiale. Mais depuis nos consultations en interne avec nos alumni les plus engagés, il nous a semblé utile de requalifier ces deux Masters dans une entité unique, lisible et avec du sens. Cela va dans la direction prise par la plupart des écoles urbaines dans le monde, à savoir d'avoir un chapeau général avec des matières communes et des spécialisations très fortes. Est-ce que cela signifie changer la pédagogie de l'Ecole urbaine ou élargir notre offre ? Non, au contraire. Nous allons garder une offre pédagogique adaptée à un petit monde. Nous n'allons ni augmenter ni réduire notre offre pédagogique, mais le fait d'avoir l'ensemble de nos formations en anglais réunies en un seul Master peut nous aider, notamment sur des cours méthodologiques, à avoir des cours de niveau, compte tenu que nous attirons des étudiants issus de formations très différentes et qui ont donc des niveaux inégaux. Cela nous permettra de donner une offre plus différenciée selon les niveaux que dans des Masters plus petits. Je laisse la parole à Ilaria pour les éléments de mise en œuvre.

Ilaria MILAZZO

Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Président, mesdames, messieurs. Nous avons déjà dépassé les cinq minutes, donc je vais aller très vite pour laisser du temps aux questions sur la mise en œuvre.

Comme le disait le Doyen, il s'agit d'une logique de spécialisation avec un tronc commun et un élargissement de certains formats pédagogiques pour permettre plus de choix aux étudiants. Il est important de préciser qu'en matière de coordination, l'équipe pédagogique reste inchangée. Elle est déjà en charge des deux Masters séparés. Rapprocher ces deux Masters permettra simplement d'avoir un suivi plus mutualisé de certains process administratifs, des admissions jusqu'à la diplomation. Cela reste donc identique pour l'équipe administrative, hormis pendant ce premier temps de rapprochement qui va nécessiter une prise en main plus importante. De la même manière, nous préconisons fortement de conserver les deux responsables scientifiques pour les raisons invoquées par notre Doyen. Les spécificités restent la spécialisation. Pour garder ces spécificités, nous avons des responsables scientifiques pour chaque Master de l'Ecole urbaine. Nous proposons naturellement de les maintenir dans leurs rôles de responsables de spécialités pour le rapprochement à venir. Il y aura obligatoirement

une étape d'accompagnement des changements importante à mettre en œuvre. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un simple rapprochement et non d'une fusion complète qu'il ne faut pas appréhender ces éléments. Il faut bien évidemment accompagner les étudiants en place en M1 et M2, mais aussi ceux qui vont arriver et, bien sûr, les alumni. On prévoit plusieurs dispositifs pour le faire. Le Doyen a parlé d'un cercle rapproché qu'on a déjà sensibilisé et qu'il faudra davantage mobiliser, avec des temps de travail pour définir ensemble les points forts de la maquette à partir du mois de juillet, avec les alumni, nos partenaires et la communauté enseignante. Après le passage par les instances, nous prévoyons la campagne d'admission en septembre, pour une première rentrée de ce Master rapproché prévue en septembre 2026.

Pierre-Louis PERIN

Merci pour la présentation de ce rapprochement qui respecte les spécialisations. Des questions ?

Romain GUINEBRETIERE

Merci beaucoup pour cette présentation. Les retours des étudiants sur cette fusion sont positifs. Nous saluons une évolution positive concernant l'apprentissage. Plus d'étudiants pourront se permettre financièrement de suivre cette formation. Néanmoins, quelques questions subsistent. Je voulais notamment vous partager l'interrogation d'étudiants, qui m'ont demandé s'il ne s'agissait pas un peu d'un recentrage sur l'Europe pour un master qui s'ouvre à d'autres mondes. La demande de mettre plus en avant l'École urbaine au Collège universitaire pour éviter ces fluctuations d'effectifs est aussi beaucoup ressortie des échanges que j'ai pu avoir. Merci beaucoup.

Tommaso VITALE

Le Master GETIC existant que nous aimerais voir devenir une spécialisation « GETIC » s'est en effet ouvert à l'apprentissage, et c'est une grande innovation. C'est la première année. Nous allons à petits pas. Le retour des étudiants a été très positif. Il est clair que ce rapprochement entre les deux spécialisations aide à imaginer un développement de cet apprentissage pour l'autre Master. Nous testons le marché du travail. Les retours sont, pour l'instant, très positifs pour le Master GETIC. Nous suivons également l'évolution au niveau national sur la question de l'apprentissage qui nous inquiète un peu, mais il s'agit d'une démarche importante. Ce sont, je le rappelle, des Masters qui préparent à une carrière internationale et à une capacité à évoluer pendant leur carrière sur des secteurs différents. L'apprentissage est l'un des éléments de professionnalisation, ce n'est pas le seul. D'autres sont très poussés, notamment le fait d'écrire un rapport de stage conséquent. Il existe aussi un tutorat pendant le stage. Les instruments de professionnalisation commencent au début du Master avec ce qu'on appelle le « projet collectif ». La grande réforme, déjà réalisée, était de développer des projets collectifs, y compris pour le Master GLM à partir du premier semestre. Ce mouvement pour parvenir à une forme de convergence dans les formules pédagogiques, dans les modules, dans l'approche de professionnalisation pour les deux Masters, est très important. Cela ne concerne pas uniquement l'apprentissage. Alors, qu'est-ce qui fait la différence ? Nous sommes très présents en Europe. Il est vrai que l'étiquette « *European cities* » limitait, dans le passé, l'attractivité de cette formation pour certains étudiants qui souhaitaient se projeter dans des pays et des villes moins développés pour y gérer la transition écologique. Ils se demandaient quelle était la nature de ce périmètre européen. L'Europe est aujourd'hui traversée par un niveau d'innovations et d'expérimentations dans les politiques urbaines extraordinaires en matière de transition écologique. Mais nous tenons à garder cette capacité comparative d'apprendre l'urbain sous le prisme européen, mais aussi de garder la possibilité de se projeter dans des pays et des villes dépassant le périmètre de l'Union européenne.

Ilaria MILAZZO

Le Collège universitaire est un sujet qui me tient à cœur. Je partage votre constat. Il faudrait davantage de connaissance de nos écoles, mais nous travailloons, sous l'impulsion d'Anne-Solenne De Roux, depuis déjà deux ans, avec le Collège universitaire, à un parcours d'orientation qui commence dès la première année pour justement permettre une meilleure connaissance de certaines écoles et de certains parcours qui ne sont pas forcément évidents quand on rentre à Sciences Po. Ce sujet passe effectivement par une meilleure orientation des étudiants lors du Collège universitaire et aussi par une action des écoles. J'essaye de me rendre sur les campus dès que je le peux. Ce sont plutôt des actions individuelles sur certains campus ciblés qui ont déjà des cours sur l'urbain.

Pierre-Louis PERIN

Merci. D'autres questions ? Nous allons pouvoir passer au vote.

Jérôme MICHEL

Je demande mon droit de retrait, puisque je suis collaborateur à l'Ecole urbaine.

Pierre-Louis PERIN

Qui vote pour ? Contre ? Des abstentions ? Unanimité, donc, pour ce projet de fusion.

Ce projet de rapprochement est approuvé à l'unanimité.

Tommaso VITALE

Merci beaucoup. Nous restons à votre complète disposition. Nous allons faire circuler un rapport d'activité qui reprend les raisons intellectuelles pour lesquelles nous avons décidé ce type de changements au cours des dernières années. Et un grand merci pour votre confiance.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 15 ET DU 28 AVRIL 2025 (VOTE)**Pierre-Louis PERIN**

Avez-vous des remarques ?

Romain GUINEBRETIERE

Je voulais revenir rapidement sur le fait que, dans le PV de la séance où nous avons débattu de sanctions à l'égard de l'UNI, le nom de la représentante de l'UNI a été masqué au profit de son association représentative. Par principe, il ne me semble pas normal que nous permettions à l'extrême-droite de se cacher et de ne pas assumer ses actes. Nous voterons donc contre le compte rendu pour la séance concernée.

Pierre-Louis PERIN

Je ne suis pas sûr de comprendre.

Laurent GAYER

Excusez-moi. Pourrions-nous juste avoir une explication sur le fait que ce nom n'apparaisse pas ?

Pierre CATALAN

Bonjour. Le nom n'a pas été enlevé. Vous verrez dans le compte rendu qu'il est fait mention, au début de l'échange, des raisons pour lesquelles nous dérogeons au règlement qui régit les relations entre les usagers et l'administration et qui fait, entre guillemets, jurisprudence pour l'ensemble des saisines ; je pense à SJP Reims, et pour les saisines à venir, en vertu de l'article 18 du règlement de la vie étudiante, qui a bien pour objet de statuer sur les mesures administratives à prendre contre les associations et les initiatives étudiantes et pas à stigmatiser les individus. Il me semble que la vertu pédagogique de ces mesures administratives est inchangée, quelle que soit la façon dont on affiche et dont on garderait, pour mémoire sur Internet, les noms des responsables de ces initiatives étudiantes et associations qui pourraient, par ailleurs, être les auteurs de ces actions qui justifient la saisine de l'article 18.

Pierre-Louis PERIN

Très bien. Après ces explications, je vous propose de passer au vote.

Ismahane GASMI

Peut-être voter les PV séparément ?

Pierre-Louis PERIN

Oui séparément. Qui vote pour ? Contre ? Des abstentions ?

Le PV du 15 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Pierre-Louis PERIN

J'avais, pour le PV du 28 avril, demandé une petite modification. Ismahane, il faut le souligner ?

Ismahane GASMI

Si vous le souhaitez.

Pierre-Louis PERIN

J'avais salué le brio et le dévouement de Raphaël Charpentier dans son rôle de Président. On l'a complété pour bien avoir ces deux mentions. Qui vote pour ? Contre ? Des abstentions ?

Le PV du 28 avril 2025 est adopté avec deux votes contre et une abstention.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Louis PERIN

Nous passons à la question diverse concernant le SJP Reims. Pierre Catalan, pouvez-vous faire un petit point sur la situation ?

Pierre CATALAN

Oui, un point rapide. Lors de cette dernière séance, le CVEF a voté, comme mesure administrative, concernant SJP Reims, un blâme ainsi qu'une incitation, par ailleurs parfaitement acceptée par l'Initiative étudiante, à suivre une formation sur les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Et le CVEF avait pris acte et accueilli, je pense, favorablement la proposition qui avait été faite à la fois dans la réponse écrite de l'Initiative étudiante et dans l'échange oral, de procéder à une clarification des intentions qui régissaient la mise en ligne de cette première publication sur la famille Rothschild, ses liens avec Sciences Po et donc la façon dont cela justifiait une accusation en complicité de génocide faite à Sciences Po. Une telle clarification a été mise en ligne hier soir, sous forme de story. Alors, pour les profanes d'Instagram, une story est une publication éphémère. Celle-ci explique qu'il n'y a aucun trait antisémite et insiste également sur les moyens frustes, voire restreints, d'une Initiative étudiante pour mener une investigation tendant à prouver une complicité de Sciences Po. Elle a été mise en ligne, ce qui n'a pas empêché SJP Reims, antérieurement à cette mise en ligne, de publier un nouvel article sur la complicité en génocide de Sciences Po du fait, cette fois, de son partenariat avec L'Oréal. Il a été mis en ligne, le 11 mai dernier. Je vous laisserai l'apprécier. Cela nous permet de voir qu'en dépit de l'échange avec les responsables de l'Initiative étudiante, notamment en CVEF, et l'explicitation de ce qu'est la définition pénale du terme de « complicité » et de son caractère diffamatoire, cela n'a pas été retenu par les deux interlocutrices que nous avons reçues et qui persistent sur cette ligne. Je pourrai, si vous le souhaitez, vous envoyer les éléments *in extenso* pour que vous puissiez vous faire votre propre opinion.

Pierre-Louis PERIN

Il faut constater que les représentants de SJP Reims n'ont pas fait, ou seulement très partiellement, ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient. Dans leur réponse écrite, devant nous, ils s'étaient engagés à retirer leur premier post, ce qu'ils n'ont pas fait. La story de 24 heures est très nettement insuffisante à cet égard. Ils ont ensuite publié un second post sur une complicité de génocide, avec le même type d'amalgame avec une organisation, en l'occurrence L'Oréal, sans rien démontrer mais en continuant cette accusation. Je pense qu'il faudra saisir à nouveau le CVEF, ce qui n'est pas l'objet de cette discussion maintenant. La discussion serait plutôt de communiquer avec eux sur des bases qu'on pourrait définir ensemble. Il faut, je pense, constater la situation : pas de retrait, pas de modification, des explications nettement insuffisantes sur le fond. Je pense qu'il faut aussi leur rappeler que l'accusation de complicité de génocide est une atteinte à la réputation de Sciences Po et qu'ils font face, sans doute, à des risques de poursuite au pénal, notamment en diffamation. C'est le sens que je voudrais donner à notre discussion d'aujourd'hui.

Roman GUINEBRETIERE

Je voudrais dire que, d'un point de vue très formel, cela me dérange un peu qu'on impose, au nom du CVEF, des décisions qu'il n'a pas votées. Je ne suis pas contre que l'on vote ce que vous proposez, mais on ne peut pas demander d'appliquer des choses en conséquence d'un vote sans qu'un vote n'ai eu lieu. Cela me pose un petit problème d'ordre juridique.

Mathis GROSSNICKEL

Merci Monsieur le Président. Effectivement, on en a discuté. Ils se sont montrés ouverts à retirer ce post et à présenter des excuses. Mais ils ne se sont pas engagés formellement et le CVEF n'a pas exprimé cette demande d'un vote. Donc je rejoins Romain sur le fait qu'il y a peut-être un problème de procédure. On ne leur a pas explicitement exprimé ce souhait. Il faut rester sur ce que le CVEF a officiellement exprimé.

Jérôme MICHEL

C'est un sujet très délicat. Effectivement, il est regrettable qu'ils continuent leurs opérations. On peut se poser la question : est-ce que leur dernier post était une réaction à un post sur LinkedIn d'une personne au passé chez L'Oréal et qui a fait l'amalgame entre manifestation pour la paix et manifestation pro-Hamas ? Le problème de ce post, on a le droit, je crois, d'exprimer les choses, est qu'il est regrettable de voir des représentants de l'entreprise Sciences Po « liker » ce genre de commentaires, qui implique un positionnement de Sciences Po et qui provoque ensuite une réaction d'étudiant militant. Je ne suis pas expert dans ce domaine. Je fais très attention parce que je suis supervisé par Monsieur ci-présent (*Guillaume Farde*) qui est très soucieux de la situation sur ces thématiques. Je voulais vraiment vous alerter sur la responsabilité de l'administrateur et de certains responsables. Quand un administrateur « like » un post avec un message idéologique, il implique Sciences Po dans une idéologie.

Pierre-Louis PERIN

Des remarques ? Des questions ? Pierre, sur la question de savoir s'il s'était engagé et sur ce qu'on leur a demandé ?

Pierre CATALAN

Je comprends parfaitement ce que Romain et Mathis soulignent. Effectivement, dans le rendu de décision que je leur ai envoyé au nom du CVEF en gardant les co-présidents en copie, j'ai fait état de ce qui avait été voté et j'ai émis un paragraphe disant que le CVEF prenait acte de leur proposition écrite et orale d'une clarification, voire d'excuses. Ils l'ont accueilli favorablement. On en est restés là. Il n'y a pas d'obligation ou de contrainte à rédiger quelque chose qui, par ailleurs, aurait moins de valeur si elle l'était sous contrainte et non par bonne volonté. Je suis d'accord avec vous, on ne peut pas leur faire le reproche du caractère insatisfaisant ou incomplet au regard des référentiels que l'on peut avoir. Je vous laisse totalement libres et juges des actions que vous voudrez mener en la matière. Ce que voulait souligner monsieur Perin est effectivement la continuité et le peu d'influence qu'a eu une heure d'échange passée en CVEF sur l'attitude d'une Initiative étudiante qui aurait pu recevoir et intégrer, de façon un peu plus profonde, les remarques qui ont été faites sur le caractère conspirationniste, d'amalgame, ce qui, pour le coup, est complètement balayé dans les publications éphémères d'hier soir.

Pierre-Louis PERIN

Je partage l'idée qu'il ne faut pas qu'on aille plus loin que ce que le Conseil a délibéré. Vous avez tout à fait raison, on n'avait pas délibéré sur ce point-là. Cela étant, quand on s'était prononcés, c'était sur la base de leur papier. Ils avaient dit : « *we are ready to remove or further revise the publication in question* ». On s'était bien fondés sur cette position pour définir notre propre position. Je trouve qu'il y a un côté un peu déceptif dans leur attitude, car ils n'ont pas poursuivi dans la voie qu'ils avaient indiquée. Il me semble qu'il serait utile de nous adresser à eux pour leur présenter la situation et exprimer que leur réponse n'est pas réellement satisfaisante à notre point de vue. Souhaitez-vous que l'on délibère sur ce point ? Romain ?

Romain GUINEBRETIERE

Deux petites choses. Monsieur Perin, vous dites bien qu'ils ont fait ce qu'on leur a dit de faire. Pour moi, on ne peut pas dire que leur réponse soit insatisfaisante. Après, on peut délibérer alors que ce n'était pas prévu, mais il faudrait nous montrer un texte. C'est un peu compliqué.

Laurent GAYER

Je rejoins effectivement les positions des étudiants pour, par prudence, s'en tenir à ce qui a été voté, de manière explicite au CVEF. D'un autre côté, peut-être n'avons-nous pas été assez explicites dans nos demandes de ce qu'on aurait aimé effacer, elles n'ont pas été assez formalisées. À l'avenir, soyons peut-être plus prudents. Mais je crois que, là, on ne peut pas faire marche arrière. Par ailleurs, je trouve

qu'il y a un flou sur la nature des reproches à l'égard de cette organisation. Dans mon souvenir, le principal grief et le plus grave concernait des propos antisémites. Je pense qu'il fait en rester là, c'est là-dessus que le CVEF s'était prononcé. S'il y a persistance et récidive, du point de vue des membres et du co-Président du CVEF, il faut que le Conseil se ressaisisse de cette question. Si ce n'est pas le cas, si les accusations sont plus floues, je serais plutôt favorable à ce qu'on passe à autre chose. Nous passons beaucoup de temps sur cette question, je pense.

Pierre-Louis PERIN

Nous passons beaucoup de temps dessus et il est possible qu'on doive y revenir effectivement. Mon idée est qu'en nous adressant à eux, nous leur donnons une chance de ne pas avoir à être saisis à nouveau sur la base de fondements qui n'ont pas changé. La question de l'antisémitisme était particulièrement claire dans leur premier post qui donc n'a pas été retiré et qui fait l'objet d'explications qui ne durent que 24 heures. Je pense que ce n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, d'autres points ont été mentionnés, comme l'atteinte à la réputation, qui est aussi un élément de la décision, je pense. Mon idée est de nous adresser à eux, de ne pas les laisser dans l'ignorance du fait que nous ne sommes pas satisfaits de la situation, pour prendre acte de ce qui s'est passé, constater qu'ils n'ont pas substantiellement modifié les posts qu'ils maintiennent, qu'ils ont poursuivi leurs publications avec l'accusation de complicité. Je réitère pour essayer de nous faire voter sur quelque chose qui soit suffisamment clair et qui, compte tenu des délais, ne propose pas une rédaction complète.

Guillaume FARDE

J'ai une simple question : pourquoi, tout simplement, ne pas les reconvoier dans cette instance si des points semblent insuffisamment clairs ?

Pierre-Louis PERIN

Soit, à la suite de notre remarque nouvelle, ils modifient en profondeur leur publication et, dans ce cas, on n'a pas forcément besoin de les reconvoquer, soit ils ne le font pas et il faudra les reconvoquer dans le cadre d'une procédure de sanction administrative, comme on l'avait fait la première fois.

Florence DANTON

La question est aussi la question du délai dans lequel nous agissons, puisque nous sommes en période de vacances universitaires jusqu'à la rentrée de septembre. Il est possible que, pendant la période de congés, on assiste aussi à une activité sur les réseaux sociaux, puisqu'il n'y a pas de cours. Est-ce qu'il ne faut pas, à un moment donné, puisqu'il faut assurer un suivi sur les mois de vacances, avancer ? Il reste encore une séance de CVEF avant les vacances. Ne faut-il pas évoquer ce sujet dans ce cadre ? C'est une question.

Romain GUINEBRETIERE

Très rapidement, je vous donne mon explication de vote. Je ne peux voter ce qui n'a pas été débattu avec mes camarades. C'est une question de démocratie syndicale.

Pierre-Louis PERIN

Il y a d'autres instances que le CVEF pour exercer un pouvoir, mais c'est hors de notre compétence. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous propose que l'on vote...

Ismahane GASMI

Excusez-moi M. le président, on ne peut pas voter en « questions diverses » et de plus un point qui n'a pas été prévu à l'ordre du jour.

Pierre-Louis PERIN

Qu'est-ce qu'on peut faire, Ismahane ?

Ismahane GASMI

On peut demander la mise de ce point à l'ordre du jour du prochain CVEF, mais, là, on ne peut pas voter, je suis désolée.

Pierre-Louis PERIN

Est-ce que, néanmoins, le directeur peut communiquer aux étudiants sur les bases que nous avons définies ?

Pierre CATALAN

Si vous en êtes d'accord et en respectant les règles du Conseil, ce qu'on peut faire, puisque nous sommes dans un échange avec les deux responsables du SJP, c'est de proposer une nouvelle réponse dans le cadre de cet échange et, si vous le voulez bien, nous évoquerons en réunion de Bureau du CVEF la pertinence de saisir à nouveau, au titre de l'article 18, le CVEF, sur ce sujet des infractions au règlement de la vie étudiante dont la responsabilité sera portée ou non à SJP Reims.

Pierre-Louis PERIN

Très bien, je pense que l'on va suivre cette voie.

Romain GUINEBRETIERE

Un livre est paru récemment sur Sciences Po, écrit par une journaliste du Figaro. Deux extraits nous ont beaucoup choqués. Je vais vous les lire. Le premier est extrait d'une interview de la journaliste, donné au Figaro. « *Récemment, quand un élève a été identifié pour avoir bousculé une apparitrice lors des mobilisations propalestiniennes, la direction a regardé son dossier scolaire et a constaté qu'il n'avait obtenu que 11/20 au bac de français. Ce n'est pas beaucoup pour une école censée accueillir l'élite.* » Je souhaiterais donc savoir pourquoi est-ce que la direction regarde le dossier scolaire des étudiants mobilisés et quel est le rapport avec les procédures disciplinaires. Et surtout, comment cette information strictement personnelle peut se retrouver dans la presse? Quelles ont été les conséquences tirés suite à la parution de cette interview, qui date déjà d'il y a plusieurs jours?

Ma deuxième citation vient directement du livre : « *Aujourd'hui encore, un professeur de l'école se désole : « On a eu une cinquantaine d'excités, manipulés par LFI sur 15000 étudiants ! » Ce à quoi un proche de la direction ajoute qu'il y avait en réalité « trois meneurs, dont deux salafistes », leurs dossiers, qu'il a pu consulter, ne laissant « aucun doute ».* ». Concernant ce deuxième extrait, nous souhaiterions savoir si la direction considère que les meneurs du Comité Palestine sont des salafistes ? Et si oui, sur quelles informations elle s'appuie pour établir cela. Si non, pourquoi un proche de la direction est-il aller dire cela au Figaro? Quels sont ces dossiers dont on parle, pourquoi est-ce que l'administration construit-elle des dossiers sur les étudiants mobilisés? Merci beaucoup.

Pierre-Louis PERIN

Qui veut répondre ?

Kate VIVIAN

Je ne vais pas répondre sur fond, parce que ce n'est pas à moi de le faire au nom de personnes citées dans cet ouvrage. Je communiquerai vos questions à la direction générale.

Guillaume FARDE

Je voudrais simplement ajouter en réponse que ce n'est pas le premier livre de ce genre, mais le deuxième au moins et une instance comme le CVEF peut être un lieu de débat sur ces publications successives et leur contenu. Peut-être, à l'occasion d'une prochaine réunion, on pourrait inscrire à l'ordre du jour de discuter de l'ensemble des publications relatives à l'école, puisqu'il y en a quand même eu un certain nombre, dans un temps rapproché.

Jérôme MICHEL

Si Sciences Po pouvait toucher des droits d'auteur. *Rires.*

Pierre-Louis PERIN

Nous proposerons que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Je vous remercie. Bonne journée à toutes et à tous.

Pierre-Louis PERIN lève la séance à 11 h 07.